

Dialogue social:

Allo quoi ?!

Elections 2014:

Mobilisation générale !

Solidaires
Finances
Publiques

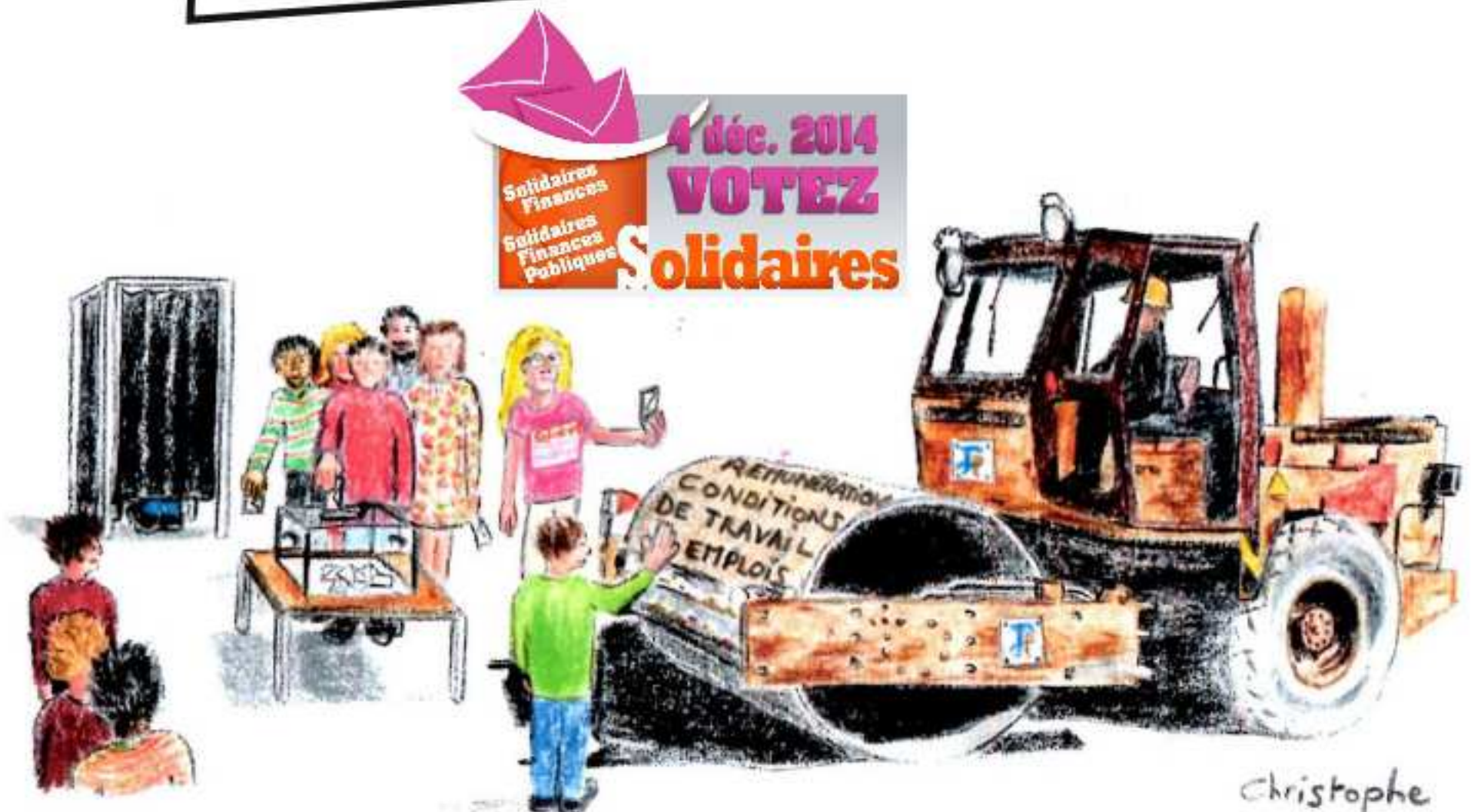
SYNDICAT NATIONAL

Ti Coq Bataill'



Edition de novembre 2014

**RESISTANT ET OFFENSIF
AVEC SOLIDAIRES !**



Gramoux la di:

In pti galé i sra zamé in kap, mé li kab anpès kap là tombé !

Edito



Le climat à la DRFIP n'est pas très sain depuis quelques mois. Mais ne nous trompons pas de sujet : cette situation n'est pas la conséquence de mises en cause personnelles mais de choix favorisant les mélanges de genre.

Mais pour les militants de la section Solidaires Finances Publiques de La Réunion, rien ne pourra nous détourner de notre mission essentielle : la défense des agents, des services de la DRFIP et des usagers dans notre département (région avec Mayotte).

Rien n'est vraiment nouveau sous le soleil. Cela dure depuis des années, et ce quelle que soit la qualité de nos dirigeants que nous ne choisissons pas. Nous continuerons encore et encore à lutter dans quelques années avec d'autres dirigeants en face de nous. Nous le ferons avec la même vigueur et les mêmes valeurs qui nous caractérisent à Solidaires, par tous les canaux possibles : instances administratives, relais nationaux, interpellations médiatiques, etc... Nos unités de temps ne sont pas les mêmes. Nous luttons pour vous et surtout pour les générations qui nous succéderont, là où d'autres sont contraints par les quelques années qui les séparent de la fin de leurs missions !

Nous ne lâcherons rien !

Pour que ces combats, cette vigueur continuent à porter leurs fruits : le 4 décembre envoyez un signe fort : votez et faites voter Solidaires. Ne lâchez rien vous aussi !

Bonne lecture,
Eric METRO



SOMMAIRE:

- *Solidaires en action*
- *Brèves*
- *Vie de l'Agent*
- *Un peu d'histoire*
- *La section Locale*

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Dialogue social : le néant !



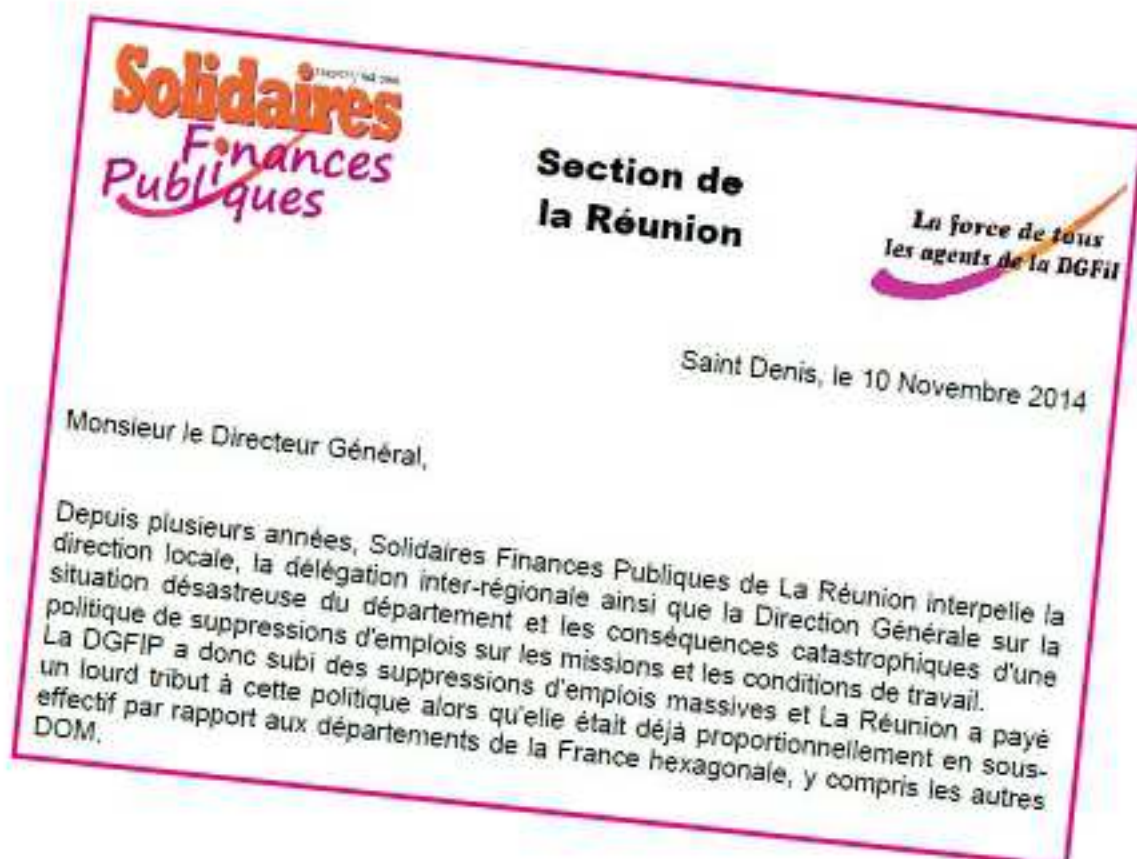
Depuis le mois d'août, le dialogue social se résume à un jeu de dupes. On écrit, la direction ne répond pas ou à côté, nous parlons elle n'entend pas, nous proposons elle passe au sujet suivant. Bref, nous n'avons pas la même idée du dialogue social...

INFO DE DERNIERE MINUTE

Création de 4 emplois nets pour la DRFIP de La Réunion.

Cela est à mettre à votre crédit, à nos mobilisations et actions durant toutes ces années. La section n'a jamais lâché sur les emplois !

Tous les départements de métropole perdent des emplois, parfois en nombre important. Le combat continue car cela demeure insuffisant dans le contexte de notre département.



SOLIDAIRES EN ACTION : **journée du 13 octobre 2014**

Solidaires Finances Publiques dans la rue !

Le 13 octobre les militants sur St-Pierre, St-Paul et St-Denis sont venus expliquer aux contribuables pourquoi les mesures prises par la DFIP ne sont pas imputables aux collègues qui font l'accueil !

St-Denis Recouvrement



ST-PAUL



ST PIERRE



Discriminatoire et stupide !

Les années passent et la file d'attente aux guichets des centres des Finances Publiques s'allonge. L'échéance de la taxe foncière, combinée à l'augmentation de l'Impôt sur le revenu, a amené en masse les contribuables à demander des étalements de paiement. L'application de la règle des 300 euros depuis le 1 septembre 2014 est venue couronner cette rentrée fiscale malheureuse.

Il n'est plus possible de payer en espèces une créance supérieure à 300 euros aux caisses de la DRFIP .

Un courrier a été envoyé aux élus et, bien entendu, personne n'a daigné répondre. Courage, fuyons !

Les militants de Solidaires Finances Publiques ont fait preuve de pédagogie en allant à la rencontre des citoyens avec comme message : les agents ne sont pas responsables de cette attente aux guichets et que le seuil de 300 euros a été décidé par le législateur sans apprécier le contexte local. Est-ce encore utile d'envoyer à Paris des députés et des sénateurs de La Réunion ?



Adopté!

La Direction nous a affirmé que l'expérimentation des changements d'horaires sur Saint Pierre se fera suite à l'accord des agents ! Mais une pétition contre ces changements avait été signée par ces mêmes agents.

Voici donc une technique de management dernier cri. Le nouveau dialogue social à la DRFIP de la Réunion : Que vous soyez pour ou contre, vous êtes d'accord! Cela simplifie les choses, non??

Zandouille péï

En métropole, un employé a été condamné aux Prudhommes à 16000 euros d'amende pour avoir dit de son patron sur Facebook qu'il se considérait comme "au dessus des lois"...

Au CFP de St Paul , un chef de service a traité un de nos camarades de Solidaires " d'andouilles", il avait osé parler à un collègue sans lui demander la permission !

Nous avons trop de respect pour notre "zandouille pays" pour le prendre comme une insulte !

La solution radicale

"Nous ne pourrions pas endiguer le flux des contribuables" a conclu notre nouvelle Directrice un mois après son arrivée dans notre île.

Donc, la solution trouvée est de n'ouvrir que la matinée; les contribuables n'entreront plus...



Plafond de 300 € : ce n'est plus une simplification mais du simplisme...

Le harcèlement moral:

La loi contre le harcèlement moral au travail interdit **tout agissement répété ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail du salarié, de nature à porter atteinte à ses droits ou à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.**

La violence morale au travail fait partie des risques psychosociaux et est prise en compte par le Code du travail. Le sujet est vaste mais il est important de pouvoir **aborder des questions essentielles : Suis-je harcel(é)e ? , comment faire pour le prouver ? Quel recours? comment réagir face à un collègue victime de harcèlement ?**

La loi prévoit des sanctions pour le ou les auteurs de ces agissements et les jurisprudences sont nombreuses. Les risques encourus par l'auteur des faits ou par l'employeur qui n'aurait pas réagi à une dénonciation sont importants.

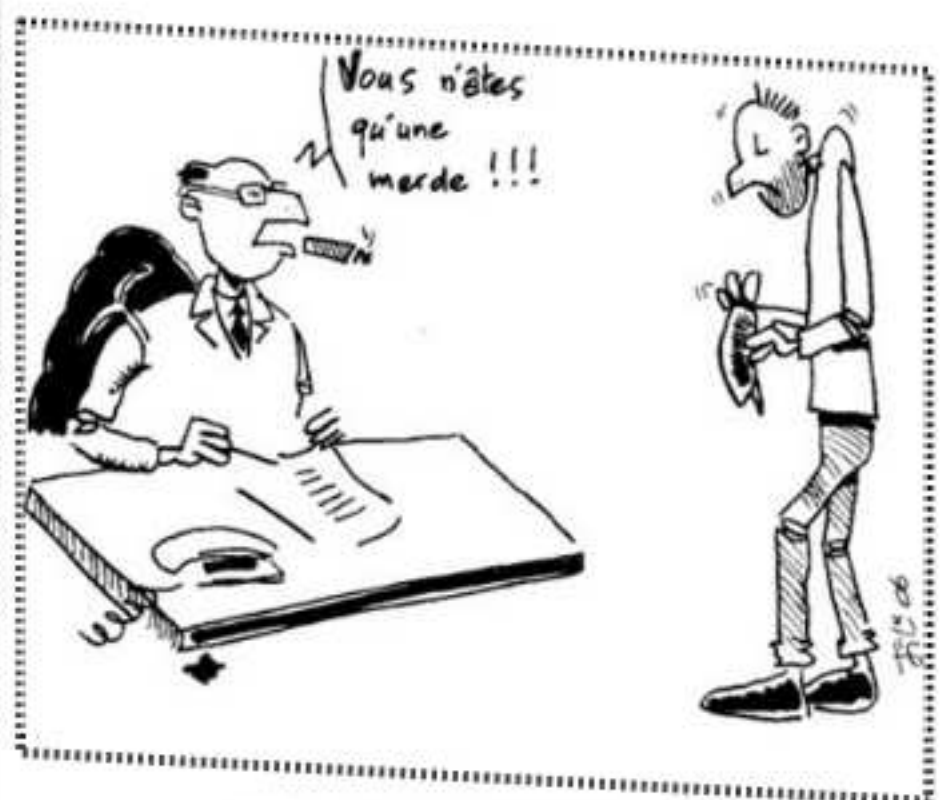
Outre une sanction disciplinaire administrative, une sanction civile, l'auteur peut se voir infliger une sanction pénale : le harcèlement moral est un délit puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. **Pour la justice, la victime doit présenter des faits permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral. Il appartient ensuite à la personne physique ou morale accusée d'apporter la preuve contraire.**

Le harcèlement est aussi l'affaire des collègues, rester passifs ne fera que favoriser les agissements malveillants. **Sachez que vous pouvez être la prochaine victime.** Il vous appartient d'alerter la hiérarchie ou les acteurs de la prévention au sein de l'administration sur une situation de souffrance qui dégrade l'ambiance de travail et

démotive les membres de l'équipe, d'encourager la victime à porter plainte, de rédiger un témoignage écrit, le plus factuel possible, dénué de charge émotionnelle, sans nécessairement révéler votre identité.

Lorsque le ou la collègue engage finalement une action en justice, des attestations orales ou écrites lui seront précieuses.

Pour l'aider en ce sens, **le témoignage devra être le plus factuel possible, étayé de dates, de circonstances et d'événements précis. S'en tenir à ce que vous avez observé : brimades, insultes, agressions, mise à l'écart du groupe, perte de responsabilités, privation de matériel de bureau...** Attention, il est important de ne pas proférer des accusations gratuites, sans fondement ou discriminatoire.



**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**



Un peu d'histoire

La grève des dockers de 1936 et de 1937 :

L'avènement du syndicalisme ouvrier de 1912

Le syndicalisme à La Réunion apparaît en 1853, après l'abolition de l'esclavage. Un syndicat est constitué pour veiller au respect des conditions de vie et de travail des engagés, le syndicat général des immigrants.

Au Port, en 1902, se crée le syndicat professionnel des travailleurs du CPR (Chemin de fer et Port de La Réunion). Les premiers à tenter de profiter à La Réunion de la loi du 21 mars 1884 mettant fin à l'interdiction de créer des associations sont les agriculteurs. Le syndicalisme agricole est assez particulier puisqu'il ne représente que les intérêts des possédants et pas ceux des ouvriers agricoles. L'histoire du syndicalisme ouvrier à La Réunion débute véritablement en 1912 lorsque des ouvriers saint-paulois, ayant perdu leur emploi après l'arrêt des travaux d'assainissement de l'Etang Saint-Paul, se rendent à Saint Denis pour solliciter l'intervention du gouverneur contre les abus du patronat. Cette manifestation constitue la première action du monde ouvrier. Parallèlement, dans la fonction publique, des instituteurs militants du SFIO ont créé en 1912 le syndicat national des instituteurs de La Réunion. Ces derniers, vont jouer un rôle déterminant dans l'avènement du syndicalisme ouvrier car protégés par leur statut de fonctionnaire, ils vont animer des réunions dans les quatre coins de l'île, poussant les ouvriers à se syndiquer. En parallèle, les marins métropolitains faisant escale au Port vont apporter des idées progressistes qui se répandront au-delà des quais.

Le tournant décisif de 1936

L'année du Front Populaire, 1936, va marquer un tournant dans le syndicalisme ouvrier avec les grèves de 1936 et de 1937. S'agissant du contexte local, la majorité de la population vit dans le dénuement. Les élections sont marquées par la violence et les fraudes électorales. En revanche, sur le plan économique, comparée au reste de l'empire colonial, La Réunion apparaît prospère, la construction du port a contribué non seulement au désenclavement de l'île en permettant à

des navires de fort tonnage d'y accoster, mais de plus, elle entraîna le développement d'une activité industrielle avec de grands chantiers dans lesquels travaillent de très nombreux ouvriers. Au cours de cette année, pas moins de trois syndicats importants voient le jour au Port (le Syndicat général du CPR, le Syndicat des dockers, la Fédération réunionnaise du travail qui regroupe 4000 syndiqués). En août, des dockers, des matelots, des employés du CPR, menés par un cadre Léon Lepervanche, se mettent en grève pour obtenir de meilleures rémunérations, la journée de travail de 8 heures, les congés payés et la mensualisation des salaires. En septembre-octobre, pour obtenir la libération du trésorier du syndicat des dockers arrêté pour ivresse ; en novembre, pour réclamer le paiement de 3 journées de grève d'octobre.

Au cours de ces mois, les grévistes vont tenter de bloquer la gare routière, la gare ferroviaire et tenter de perturber les activités portuaires. Face à eux, 60 soldats d'infanterie ont été transportés au Port pour assurer l'embarquement des passagers. Les gendarmes ont opéré la manœuvre des amarres et escorté le courrier jusqu'aux bateaux. En 1937, la plus grande grève va durer 10 jours. Les revendications sont loin d'avoir été satisfaites à raison de l'arrivée d'un gouvernement de droite et de la seconde guerre mondiale.

Malgré les interventions musclées de la gendarmerie, un patronat peu habitué au dialogue social qui n'existait pas, par leur détermination et leur combativité, les syndicats ouvriers seront les principaux artisans des avancées sociales et démocratiques que connaîtra La Réunion. Les anciens ont montré le chemin pour lutter pour de meilleures conditions de travail, à nous de suivre leur pas le 4 décembre 2014.

« Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient » SENEQUE



Fonction	Nom/Prénom	Mandat(s)	Adresse	Téléphone	
Secrétaire	METRO Eric	CTL / CHSCT	SIP de St-Pierre	0692 09 64 65	
Secrétaire(s) adjoint	BILLARD Magali	CAPL / CTL	St-Denis CHR	0692 27 71 61	
	METRO Béatrice	CAPL / CDAS / CTL	St-Pierre SIE	0692 07 46 42	
	MANIKOM Jimmy	CHSCT / CTL / CAPL	Le Port - Trésorerie	0692 44 04 01	
	VALIAMIN Pascal	CAPL / CTL / CHSCT	St-Denis - SIP Est	0692 23 53 94	
	CAVILLOT Jocelyn	CDAS / CTL	St-Paul - BVG	0692 60 04 28	
Trésorier	LAI KING Jean-François	CAPL / CDAS / CTL	Trésorerie St-Leu	0692 01 38 83	
Trésorier adjoint	TAFILET Valérie	-	St-Denis - SIP Ouest		
	VALIAMIN Peggy	-	St-Denis - SIE Est		
Membres du bureau	ANDINAIK Jean-Albert	CAPL / CTL	St-Pierre - SIE	0692 32 15 15	
	ANTIER Antoine	-	St-Pierre Tres. Mun		
	ARTHUR Marie Reine	CHSCT	St-Denis - Lacaze		
	ASSANY Christine	-	St-Paul - SIP		
	ATCHAMA Jimmy	CAPL	St-Paul - SIP		
	CERIEZ Georgette	CAPL / CTL	St-Pierre - BVG		
	CHAN ASHING Gaby	-	St-Benoît - Accueil		
	CLAIN Stéphane	CHSCT	St-Denis Ouest - SIE		0692 26 05 06
	DALLEAU Brigitte	CDAS	St-Denis - SIE Est		
	GQUIAUD Dany	CHSCT	St-Denis - Lacaze		
	GIVRAN Laurence	CAPL / CDAS	St-Pierre - SIP		
	LE BON Didier	-	St-Paul Tres. Mun		
	MAUREE Jacques	-	St-Paul - SIP Rec		
	METRO Alain	-	St-Pierre - SIP		
ROBERT Yolande	CAPL	St-Pierre - SIP			

Les Correspondants (militants autres que les membres de bureau)

Résidence	Nom/Prénom	Service
Saint André	CHARRIER Marie-Christine	Trésorerie
Saint Benoît	MICHALLAT Jean-Paul	SIE-SIP
Saint Benoît	VELLIN Rose Méry	Trésorerie Municipale et Hospitalière
Saint Denis	BERTHELOT Franck	Trésorerie Recouvrement
Saint Denis	TURPIN Gérald	Paierie Départementale
Saint Denis	WEINBERG Marianne	CHR
Saint Denis - Champ Fleuri	ISAMBERT Jean-Marc	SIE Est
Saint Denis - Champ Fleuri	JUE Florence	SIP Est
Saint Denis Malraux	EHNIS Daniel	DRFiP
Saint Denis Malraux	Christophe MOREAU	DRFiP - RH
Saint Denis Malraux	SHARRE Marie-José	DRFiP - Liaisons Rémunérations
Saint Denis Malraux	TREMBLIN André	DRFiP - BLI
Saint Denis Malraux	VAQUERO Carole	DRFiP
Saint Denis - Champ Fleuri	ARTHEMISE Georges	SPF (ex CH)
Saint Denis - Champ Fleuri	BIDOIS Margaret	PRS
Saint Denis - Champ Fleuri	DOMINGE Rolland	CDIF
Saint Denis - Champ Fleuri	MAILLOT Magali	CDIF - Cadastre
Saint Denis - Champ Fleuri	TETAUD Chantal	SPF (ex CH)
Saint Louis	APAYA Corinne	Trésorerie
Saint Paul	GALMAR Philippe	SIP
Saint Pierre	POTIN Eddy	CHR
Saint Pierre	DOXVILLE Carine	SIP
Sainte Suzanne	BANG Claudette	Trésorerie
Sainte Suzanne	JOUET Cildric	Trésorerie

